

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.2018.12.04-013 – Budget communal – Décision modificative n°2

L'an deux mil dix huit, le quatre décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Absent / Excusés: 8
- Nombre de procurations : 8
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2018

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

14 DEC. 2018

Bureau du Courier

Madame Viviane BEZIN a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
SAUX Brigitte		X	FLOIRAC Nicole
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa		X	TURBÉ Roselyne
PONS Annie	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline	X		
SALMON Monique		X	VINCE Bernard
PERROUD Dominique		X	de FRANÇOIS Béatrice
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole		X	VERDIER Marc
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
BARLAND François	X		
SEILLADE Jeannine	X		
BRIC Jean-François	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri		X	PAGADOY Michel
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard	X		

DEL.2018.12.04-013 – Budget communal – Décision modificative n°2

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

- Vu l'avis favorable de la Commission Finances / Marchés publics en date du 22 novembre 2018 ;

Lors du Conseil Municipal du 4 décembre 2018, il sera proposé de voter une subvention en faveur du club d'athlétisme de PAREMPUYRE pour un montant de 1 000 €. Aussi, est-il nécessaire de passer les écritures suivantes :

- Augmentation du compte dépenses 6574-025 pour 1 000,00 €
- Diminution du compte dépenses 6232-025 pour 1 000,00 €

En outre, le Trésor Public, nous a demandé de régulariser quelques écritures d'amortissement des années précédentes comme indiquées ci dessous

- augmentation du compte recettes 28184 (040) pour 452,00 €
- augmentation du compte dépenses 678 (042) pour 452,00 €
- augmentation du compte dépenses 28188 (040) pour 452,00 €
- augmentation du compte recettes 778 (042) pour 452,00 €

Le Conseil Municipal

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX
Après en avoir délibéré

Pour : 29
Contre : 0
Abstention(s) : 0

⚡ **DÉCIDE** d'approuver la décision modificative n°2 ci-annexée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 4 décembre 2018



Beatrice
Beatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre